



Présence d'enfant sur le lieu de travail

Par **CEPJnico**, le **07/07/2011 à 11:50**

Bonjour,rnrnEst-il autorisé d'amener son enfant sur son lieu de travail (privé, collectivité, établissement public...) pendant son temps de travail et quel article de loi précise ce renseignement ?rnDans cette situation quelle est la responsabilité en cas d'incident (accident, incendie,...)rnLa question se pose aussi pour un salarié qui serait en congé.rnrnMerci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **07/07/2011 à 12:23**

C'est le régime de responsabilité s'appliquant à toute personne dans les locaux (un visiteur)rnQuant à avoir le droit ou non d'amener un tiers sur son lieu de travail, c'est du ressort de l'avis de l'employeur

Par **CEPJnico**, le **07/07/2011 à 14:09**

Merci